



**Direction générale de
l'enseignement supérieur**

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Aux instances consultées

N/Réf. : JL/MF/EK/LT

Lausanne, le 7 juillet 2022

Révision partielle de la loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES: mise en consultation

Madame, Monsieur,

La loi du 11 juin 2013 sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Son élaboration puis sa mise en œuvre ont été conduites en parallèle aux travaux liés à la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Certains points, dont la typologie des fonctions du personnel d'enseignement et de recherche (PER), ont abouti sur le plan vaudois avant d'être menés à terme sur le plan intercantonal.

D'autre part, la loi [fédérale] sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Elle impose notamment à toute haute école une accréditation institutionnelle afin d'être reconnue comme faisant partie de l'espace suisse des hautes écoles. La HES-SO s'est soumise au processus d'accréditation qui a abouti le 22 mars 2019, date à laquelle le Conseil suisse d'accréditation a accrédité la HES-SO. Cette accréditation était accompagnée de cinq conditions dont la vérification de la réalisation doit être effectuée sur dossier dans un délai de deux ans, soit en 2022. Parmi les cinq conditions l'une indique : « la HES-SO s'assure de l'implémentation de la typologie des fonctions pour le personnel d'enseignement et de recherche dans l'ensemble des composantes ».

Or, si les fonctions PER prévues dans la loi vaudoise sont présentes dans leur totalité dans la typologie des fonctions PER de la HES-SO, l'inverse ne se vérifie pas. Trois fonctions prévues dans la typologie des fonctions de la HES-SO n'existent pas dans la LHEV telle qu'actuellement en vigueur, à savoir les fonctions suivantes :

- professeur HES assistant ;
- chargé de cours HES ;
- collaborateur scientifique (ou artistique) HES.

Cela nécessite, pour répondre à la condition susmentionnée, que les fonctions PER actuellement existantes au sein de la HES-SO, mais ne figurant pas dans la LHEV, doivent y être introduites.

Il convient de souligner que l'introduction des trois nouvelles fonctions n'implique pas de changements quant au statut des autres fonctions définies dans la LHEV et actuellement utilisées. Les nouvelles fonctions seront activées au fur et à mesure des futurs engagements, selon les besoins des hautes écoles, en complément des fonctions actuelles. Par ailleurs, le barème PER n'a pas été modifié concernant les fonctions déjà existantes. Il s'agit uniquement d'intégrer les nouvelles fonctions dans le barème actuel.

En plus de l'ajout des trois fonctions présentées ci-dessus, le projet de révision partielle comporte quelques changements mineurs à l'exemple du changement de nom de l'Ecole d'Etudes sociales et pédagogiques (EESP) devenue Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL), ainsi que de regroupements sous des articles thématiques de certains points précédemment répartis dans le texte de loi.

Les travaux de cette révision partielle portent donc, pour l'essentiel, sur les changements permettant de réaliser la condition relative à la typologie des fonctions HES-SO émise à l'issue de la procédure d'accréditation, à savoir son implémentation au sein du cadre légal des hautes écoles vaudoises de type HES. Cette dernière permettra à la HES-SO de satisfaire dans les délais à l'exigence de l'Agence suisse d'accréditation.

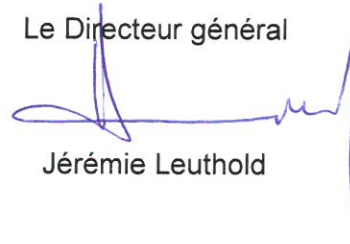
Au vu des éléments qui précèdent et afin de vous permettre une vue d'ensemble, nous avons le plaisir de vous transmettre annexés à ce courrier l'avant-projet de révision partielle, un schéma mettant en évidence les fonctions introduites, le tableau de collocation de ces fonctions et la typologie actuelle des fonctions de la HES-SO. La proposition de collocation a été élaborée conjointement avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) et l'ensemble du dispositif a été validé par le Conseil d'Etat qui a autorisé la présente mise en consultation.

Pour votre information, un second processus de révision de la loi, plus important, suivra cette révision partielle afin de revoir des aspects plus conséquents de la loi d'ores-et-déjà identifiés, tels les éléments relatifs à l'évaluation du PER ou à la gouvernance des hautes écoles. Un travail approfondi sera conduit avec l'ensemble des parties prenantes, afin de mener à bien cette deuxième phase de révision.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer vos éventuelles remarques sur ce projet d'ici au **lundi 15 août 2022** à M. Michael Fiaux, Directeur opérationnel - Domaine HES et HEP (Direction générale de l'enseignement supérieur, Av. de l'Elysée 4, 1014 Lausanne, michael.fiaux@vd.ch, tél. 021 316 94 98), qui se tient par ailleurs à votre disposition pour d'éventuelles questions.

En vous remerciant d'avance de l'intérêt porté à la présente consultation ainsi que de votre contribution, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes cordiaux messages.

Le Directeur général



Jérémie Leuthold

Annexes :

- avant-projet de LHEV révisée
- schéma des fonctions introduites (pyramide)
- barème des fonctions PER
- typologie des fonctions de la HES-SO
- liste des instance consultées

Annexe : liste des instances consultées

Partis politiques représentés au Grand Conseil
Parti socialiste vaudois
PLR Les Libéraux-Radicaux Vaud
Union démocratique du centre du canton de Vaud
Les Vert·e·s Mouvement écologiste vaudois
Parti Ouvrier et Populaire (POP) - Vaud
Le Centre vaud
Parti vert'libéral vaudois
Les Libres
solidaritéS Vaud
Alliance centriste du Chablais
Solidarité & Écologie
Milieus associatifs
Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois
SSP-Vaud
Fédération syndicale SUD
Société pédagogique vaudoise
Intersyndicale de Prafos c/o Société pédagogique vaudoise
Centre patronal vaudois
Fédération patronale vaudoise (FPV)
Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)
Hautes écoles vaudoises
Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud HEIG-VD
Haute école d'art et de design ECAL
Haute école de santé Vaud HESAV
Haute école de travail social et de la santé Lausanne HETSL
Haute école de la santé La Source
Haute école de musique Vaud Valais Fribourg HEMU
Haute écoles spécialisée de suisse-occidentale HES-SO
Conseils représentatifs et associations du personnel et des étudiants de chaque HE
Administration cantonale
Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)
Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF)
Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES)
Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH)
Département des finances et de l'agriculture (DFA)